

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

#### RÈGLEMENT NO 360-2024 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ET D'INFRASTRUCTURE

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LESOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement 360-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'infrastructure.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

**Donné à Harrington ce 24<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.**



Steve Deschênes  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en le publiant sur le site internet de la Municipalité, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce 24 octobre 2024, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 octobre 2024



Steve Deschênes  
Directeur général et greffier-trésorier

**TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY**

**PUBLIC NOTICE OF ENTRY INTO FORCE**

**ADOPTION OF BY-LAW 360-2024  
ON MUNICIPAL AND INFRASTRUCTURE WORK AGREEMENTS**

**IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:**

At the regular sitting held on September 16<sup>th</sup>, 2024, Council adopted By-Law 360-2024 on municipal and infrastructure work agreements.

The said By-Law is available for inspection at the municipal office during regular business hours.

**Given at Harrington this 24<sup>th</sup> day of October two thousand twenty-four.**



Steve Deschênes  
Director General and Clerk-Treasurer